

**DECISION N° 10 / 2025 / 2026**
**Décision de l'Ordonnateur secondaire relative aux tarifs des études surveillées, ateliers, service accueil TPS et garderie pour l'année scolaire 2026 / 2027**

**La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L.452-2, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu la délibération n° 33/2013 du conseil d'administration de l'AEFE en date du 29 novembre 2013 ;

Vu la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire du Lycée Français de Madrid ;

**Décide :**

Tarifs études surveillées et ateliers :

	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3
Forfait 1 jour	65 €	50 €	50 €
Forfait 2 jours	130 €	100 €	100 €
Forfait 3 jours	195 €	150 €	150 €
Forfait 4 jours	260 €	200 €	200 €

Tarif service accueil TPS :

	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3
Forfait 1 jour	160 €	120 €	120 €

Tarifs garderie :

	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3
Forfait 1 jour	40 €	30 €	30 €
Forfait 2 jours	80 €	60 €	60 €
Forfait 3 jours	120 €	90 €	90 €
Forfait 4 jours	160 €	120 €	120 €

La facturation étant forfaitaire, aucun remboursement ni aucune remise ne pourra être accordé, notamment en cas d'inscription tardive ou d'absence. Tout trimestre commencé est dû.

Une exonération totale est mise en place concernant les élèves boursiers à un taux de 50 % et plus.

**Recours :**

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage

Madrid, le 22 janvier 2026

Le Proviseur, Ordonnateur secondaire



Gilles MARTINEZ

Décision affichée dans l'établissement le : 22/01/2026

Décision publiée sur le site internet de l'établissement : 22/01/2026